

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 septembre 2021

Convocation du : 08/09/2021

Séance présidée par le maire M.Gérard GENTIT

Présents : Mmes Elena BOISSON – Martine GICQUEL - Claudine BOURGEOIS-Mme Mélanie BRISBARD - Mrs Gérard GENTIT – Stéphane BRISBARD - Hervé CAGNON - Jean-Louis CHOPARD -

Absents excusés : Mme Marie-Thérèse BALANCHE et Mr Pascal CHARDON

1. Délibération n°25-2021 : FSL - FAAD

Le maire donne lecture à l'assemblée, du courrier de la présidente du Conseil Départemental, indiquant l'adoption du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALPD).

➤ **Le FSL** permet d'aider les ménages en difficulté dans le cadre de leur trajectoire résidentielle, par le biais d'aides financières directes mais aussi par l'accompagnement social et par des dispositifs de logements temporaires, d'insertion ou d'hébergement.

➤ **Le FAAD** permet de soutenir les ménages dans la poursuite de leur projet immobilier.

Ces cotisations étant déjà prises en charge par la Communauté de communes du Pays de Maîche, le conseil municipal décide de ne pas participer au FSL et au FAAD.

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

2. Délibération n°26-2021 : Résiliation bail Trombella

Suite à la résiliation au 31 août 2021 du bail du local ex école par Monsieur TROMBELLA Jérôme, un état des lieux conforme a été établi. Les locaux sont donc en bon état et à nouveau disponible.

Après délibération du conseil municipal :

- ✚ Accepte la résiliation du bail de Monsieur TROMBELLA Jérôme au 31 août 2021
- ✚ Le conseil autorise le remboursement de la caution versée soit 300€ Mr Trombella est à jour dans le paiement de ses loyers. La compensation sera faite par la trésorerie.
- ✚ Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

3. Local chasseurs

Le Conseil Municipal a pris connaissance du courrier de l'ACCA Cernay l'Eglise daté du 03/08/2021.

Après discussion il apparait qu'actuellement aucun local ne peut être mis à la disposition de l'ACCA Cernay l'Eglise.

4. Terrain A218

Le Conseil municipal prend acte de la décision de Mr Julien Guigon. Celui-ci souhaite mettre un terme au bail concernant la parcelle A218.

Le Conseil propose que cette parcelle soit ensuite louée à des particuliers.

La commune restera propriétaire de ce terrain.

5. Dossier JP RENAUD

Le Conseil municipal est conscient des problèmes sociaux générés par le comportement de Mr Renaud. Il est proposé que le Maire intervienne auprès du juge pour que celui-ci autorise une demande de transfert dans un établissement adéquat.

6. Délibération n°27-2021 : Plan comptable M57

Le référentiel M57 est l'instruction budgétaire et comptable la plus récente, mise à jour par la DGCL et la DGFIP, en concertation étroite avec les associations d'élus et les acteurs locaux. Il permet le suivi budgétaire et comptable d'entités publiques locales variées, appelées à gérer des compétences relevant de plusieurs niveaux : bloc communal, départemental et régional, tout en référentiel le plus avancé en termes de qualité comptable puisque c'est la seule instruction intégrant, depuis 2018, les dernières dispositions normatives examinées par le Conseil de normalisation des comptes publics (CNOCP).

Le référentiel M57 deviendra le référentiel de droit commun à partir du 1^{er} janvier 2024 et sera applicable à toutes les collectivités locales et leurs établissements public administratifs. A cet horizon, les instructions budgétaires et comptables M14, M52 (départements), M61 (SDIS), M71 (Régions), M831 (CNFPT) et M832 (Centres de gestion) seront supprimées.

Afin d'anticiper ce passage, il est proposé d'adopter au 1^{er} janvier 2022 le référentiel M57 inférieur à 3500 habitants) pour les budgets suivants :

-  Budget principale Cernay l'Eglise
-  Budget lotissement les Genevriers Cernay l'Eglise

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

7. Convention citerne Mme Roussy

La convention de mise à disposition de la citerne propriété de Mme Roussy au SDIS25 lui sera transmise dans les meilleurs délais.

8. Questions diverses

- **Repas des anciens** : Il sera organisé dans les conditions normales de sécurité sanitaire, le 4 décembre 2021 à 12h.

- **Demande vente de terrain parcelle AB265 Mme Hubacher Bénédicte** : Le courrier de Mme Hubacher a été communiqué au Conseil. Il paraît nécessaire de se réunir sur le terrain pour arrêter les limites de la future parcelle à vendre.
Les frais seront à la charge de Mme Hubacher (acte et arpentage). S'agissant d'une partie de la parcelle, le terrain est assimilé à un terrain d'aisance au prix de 8€ le m².
- **Demande vente de terrain Jeambrun François** : Le Conseil municipal est d'accord pour la cession d'une petite parcelle de terrain située devant l'habitation de Mr Jeambrun. Tous les frais (acte, arpentage) sont à la charge de Mr Jeambrun.
- **Création PNR** : Le Maire donne connaissance de l'acte de naissance du PNR (Parc Naturel Régional) Le cout pour la commune sera de 2€ par habitant par an. Mr Hervé Cagnon précise que la 1^{ère} réunion se tiendra le 4 octobre 2021. Elle sera ouverte aux 135 délégués permanents.